

UN SERVICE D'ASSURANCE EXCLUSIF POUR VOTRE CARTE VISA GOLD

Avec votre carte Visa Business Gold,
profitez d'une panoplie d'assurances.



C'EST VOUS
L'AVENIR



ASSURANCES VISA

Global Cardholder Assistance Services (GCAS)

- Carte perdue/volée
- Remplacement de carte en urgence
- Décaissement d'urgence en espèces
- Service de demande de renseignements des titulaires de carte
- Mise à jour du fichier d'exception

Référence médicale et juridique

- Conseils médicaux par téléphone
- Référence de services médicaux
- Surveillance de l'état de santé avant et après l'hospitalisation
- Livraison de médicaments essentiels et d'équipement
- Envoi du médecin à l'emplacement du titulaire de la carte
- Évacuation médicale et rapatriement
- Référence juridique
- Recommandation d'interprète

Garantie prolongée et protection des acheteurs

- Dommages accidentels
- Panne mécanique
- Perte
- Vol
- Couverture BP par incident (\$250)
- Couverture BP par an (\$500)

Les titulaires de carte recevront une assurance de protection des acheteurs gratuite.

<https://www.visacards.africa> : pour accéder et télécharger les conditions générales d'assurance et obtenir les instructions pour lancer le processus de réclamation

ASSURANCES CARTES (SAAR)

Accident Voyage

- En cas de Décès ou d'Infirmité Permanente Totale, une indemnisation de 150 000€ par sinistre et par famille et par an, quel que soit le nombre d'assurés

Décès accidentel

- 30 000€ : plafond par assuré

Assistance médicale

- **Frais médicaux et annexes** : 100 000€ par sinistre, une franchise de 30€ par sinistre s'applique, conformément aux sous-limites suivantes :
 - Frais de transport : 300€
 - Frais d'hospitalisation : 65€ par nuit dans la limite de 300€
- **Assistance rapatriement** : 10 000€ (TTC) par sinistre

- **Visite d'un proche en cas d'hospitalisation** 65€ par nuit dans la limite de 300€ (par sinistre)
- **Frais de transport** : 300€

Assistance voyage

- **Protection juridique à l'étranger**
 - 6 700€ pour le porteur de la carte
 - 3 500€ pour l'époux(es)
 - 350€ par enfant du porteur de la carte
 - 6 000€ limite d'intervention des cautions dans les procédures pénales par événement et par an
 - Une franchise de 50€ par sinistre s'applique
- **Assistance à l'étranger**
 - Avance de fonds: 1 000€ (TTC) à rembourser dans les 3 mois qui suivent le retour de l'assuré dans son pays de résidence
 - Transmission de messages urgents à étranger
 - Envoi d'un collaborateur de remplacement à l'étranger
 - Remboursement du voyage jusqu'à 6 700€ par événement et par an

Perte/Vol de bagages

- 1 000€ TTC pour bagages du porteur
- 1 000€ TTC pour bagages du conjoint
- 1 000€ TTC pour bagages enfants

Annulation/Interruption de voyage

- Annulation de voyage: 7 000€ (TTC) par sinistre et par année d'assurance
- Interruption de voyage: 7 000€ (TTC) par sinistre et par année d'assurance

Retard d'avion/Bagages

- 500€ TTC

Attestation d'assurance voyage

- Attestation d'assurance voyage valable dans la zone Schengen
- Attestation d'assurance transmise sur demande au niveau du siège de la SAAR Assurances

Contact local : SAAR ASSURANCES - 33 864 94 51 - 33 864 94 58

Email : saar@saar.sn

Adresse : Mermoz, Batrain lot 265

Contacts en cas de sinistre : Collinson Group Assistance +44 (0) 207 111 1101

NB : Le voyage doit être payé avec la carte assurée pour que l'assuré puisse bénéficier des garanties.

L'assuré sera aussi couvert en cas de :

- Réservation et paiement avec la carte d'une prestation d'hébergement
- Retrait d'une somme en espèces du compte associé à la carte pour les besoins du voyage 48H avant l'achat du billet de transport pour un voyage au départ de son lieu de résidence.